NOTES D'ÉTYMOLOGIE ROMANE

§ 1. — Ancien français *en aines* et *en aine*.

L'ancien franç. *en aines* [1] est enregistré par Tobler, avec un point d'interrogation, sous *aine* < lat. inguina, pluriel de inguen. E. G. R. Waters (*Mod. Lang. Rev.*, XXI, p. 395) a cherché à justifier cette étymologie, en supposant pour *pendre en aines* la signification primordiale de « pendre entre les aines (comme un pénis) ». A cette hypothèse, d'autant plus étonnante que l'on ne voit pas bien comment la locution aurait pu cesser d'évoquer l'image qu'elle aurait consacrée, M. Orr (*Mod. Lang. Rev.*, XXII, p. 199) n'a pas tardé à opposer toute une série d'objections, dont il suffit de mentionner une seule : *in* n'ayant pas le sens de « entre », on ne saurait tirer de la forme in inguinas la signification primordiale imaginée par Waters. M. Orr fait remarquer d'autre part que *en aines* se trouve employé pour dire (1) « dans le vide de l'air, dans l'espace », (2) « en suspens », (3) « en défaillance », et que chacun de ces sens le rattache au mot latin vanum, franç. *vain*. Dans l'ancienne langue *en vain* a précisément le sens (1) de *en aines* :

> La terre ne peut estre attachee a chenes en hault, ne desoubz n'a pilier qui la soutienne, mais *est pendue en vain*, et Dieu la soustient
>
> (J. Morriet, *Mir. de l'ame* ; Godefroy).

Deux manuscrits remplacent *en aines* « en suspens » par *en vaines* dans le passage suivant du *Roman de Thèbes* (vv. 4988-90) :

> Coment serions ci *en aines*,

1. *En aines* pent (*une épée au-dessus de l'entrée du paradis*), *S. Brendan*, v. 1711. Mes li grant (= *les plus grands soldats*) qui les (= *les plus petits*) ont en cure (*au passage d'une eau profonde*), Quant il treuvent fosses soudaines, Les vont sostenant comme *en aines*, G. Guiart, II, v. 7622. *En aines* est (*une dame en voyant la détresse de son amant*), li cuers li faut, *Amadas et Ydoine*, v. 3085.

BDD-A17977 © 1933 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-10-30 09:16:49 UTC)

Pues que nos vient tal aventure
Que terre nos fait a vëure ?[1]

De plus, l'ancien français emploie constamment l'adjectif *vain* pour signifier « faible, sans force, défaillant », de sorte que *estre vain* est dans un rapport sémantique très intime avec *estre en aines* :

Le rois est moult pales et *vains*,
Sovent se pasme entre lor mains
(*Parton.*, 3525, Crapelet).

Mais les preuves apportées par M. Orr, pour belles qu'elles soient, n'ont pas convaincu Waters, qui dans une note supplémentaire (*Mod. Lang. Rev.*, XXII, p. 201) réaffirme, bien qu'avec une certaine hésitation, l'étymologie in inguinas et, sans contester l'équivalence de *en vaines* et de *en aines*, repousse vanum par la seule raison qu'il ne peut se résoudre à admettre la disparition du v- initial.

Dans cette discussion de l'étymologie de *en aines*, Waters et M. Orr ont négligé entièrement l'ancienne locution juridique *en aine*, dont Godefroy enregistre une foule d'exemples, mais n'offre aucune traduction. Je me propose de montrer que le terme de droit vient appuyer très solidement l'étymologie de M. Orr, mais que l'explication de la chute du v- qu'il suggère, et qu'il qualifie lui-même d'hétérodoxe, doit céder la place à une application rigoureuse de la méthode phonétique. Remarquons cependant tout d'abord que

1. Texte restitué par M. Orr. Dans l'édition des *Anciens Textes* on lit :
Por quei serion ci *en vaines*,
Pues que nos vient tal aventure
Que la terre nos fait enjure ?
M. Orr dit très justement que l'éditeur ne se conforme pas ici aux principes qu'il a exposés lui-même dans le classement des manuscrits et que l'accord du plus ancien manuscrit (*D*) avec *BC* exige *en aines*. Mais pour tel autre détail la leçon de M. Orr ne s'impose pas plus que celle du texte critique. Le fragment d'Angers (= *D*) porte au vers 4990 : Que terre nos fait *aveue*, et rien n'autorise à forger *vëure*. La leçon *a veue* « de manière à frapper tous les regards » (définition de Godefroy) étant très satisfaisante pour le sens (la terre vient d'engloutir l'archevêque Amphiaraüs), il faut voir dans les variantes (*ABC :* Que terre fet (*A* : fist) contre *nature* ; *S* : Que la terre nos fait *enjure*) des tentatives de « régulariser » la rime. La consonne d'appui manque après la tonique également dans la rime *parolent* : *loent* (vv. 1443-4), et ici aussi on observe des tentatives de régularisation : *A* présente *parlerent* : *loerent* et *B parloient* : *looient*. Évidemment il faut conserver *veue* ; cf. les 54 leçons du *Roland* réputées fautives et justifiées par M. Bédier, *Commentaires*, ch. v.

BDD-A17977 © 1933 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-10-30 09:16:49 UTC)

la désinence *-es* ne saurait s'expliquer comme « la terminaison que l'on trouve dans tant d'anciens adverbes français ». Il n'y a pas de suffixe adverbial *-es* ; et nous ne pouvons reconnaître même l'*s* adverbiale dans l'*s* de *aines*, qui est substantif. M. Orr n'est pas non plus fondé à déclarer que la terminaison *-es* de *en aines* n'est ni plus ni moins légitime que celle de *aparmaines*, pour *aparmain*, car *aparmaines*, forme extrêmement rare et tout à fait irrégulière, n'est qu'une graphie fautive pour *aparme(s)mes* [1]. La forme *aines* est, bien au contraire, d'une régularité parfaite ; elle n'est rien autre que le pluriel d'un substantif féminin, tiré du pluriel neutre vana, que le latin classique même substitue quelquefois au substantif singulier vanum. On reconnaît en effet facilement dans *aine* « défaillance » un doublet du synonyme *vaine* qui fait partie de la locution *prendre afflictions et vaines* [2]. D'un autre côté, le rapport qui existe entre *en aines* « dans le vide de l'air » et *en aine* dans *en aine et en fond* est plus ou moins analogue à celui qui existe entre *dans les airs* et *en l'air*. Godefroy explique *aine* en ces termes : « Substantif, désignant un mode de tenure ou de jouissance de la propriété, qui est une sorte d'antithèse du mot *trefond* et y est joint, ce semble, comme un complément, pour exprimer l'idée de la propriété parfaite, dans la locution dont le type est : *En aine et en fond*, ou *trefond* ». Puisque *fond* et *trefond* désignent le sol et le sous-sol, *aine* « le vide de l'air, l'espace inoccupé au-dessus du sol » forme juste l'antithèse qu'il faut pour compléter l'idée de la propriété absolue. La locution *acquet en aine et en trefond* marque l'acquisition de droits

1. Cf. *Voyage de Charlemagne*, v. 163, texte critique de Koschwitz : *aparmaines* ; manuscrit : a par *mames*, et ce manuscrit présente *mames* pour *meïsmes* au v. 157, *maimes* pour *meïsme* aux vv. 560, 769. — Le texte critique de *Thèbes* porte au v. 2201 *aparmaines confort* ; cette leçon ne se trouve que dans un seul manuscrit (*S*) ; le vers manque à *P*, *B* offre *aparmanir c.*, *C aparmain reconfort*, *A procainement c.* — Quand on compare *mesmes le pas* « aussitôt » à *en es le pas*, on est tenté de voir dans *mesmes* une fusion de *mesme* et de *es*. Dans une forme comme *mesme es-le-pas*, le mot *es* perd son accent ; cf. *si* dans *aussitôt*. On peut citer á l'appui de cette explication de *mesmes* la locution *a meismes l'eure* (voir Foerster, *Chev. as deus esp.*, p. 404), synonyme de *en es l'heure* ; cf. *mesmes la voie* « le long du chemin », *mesme la maniere que* « de même que ».

2. Godefroy traduit *vaine* par « faiblesse ». D'après lui, ce mot signifie peut-être « crevasse produite par un tremblement de terre » dans l'expression *par temps de vainnes ou de mouvements de terre* (*Sept Sages*, p. 7, G. Paris). Il me semble que « affaissement » convient mieux.

BDD-A17977 © 1933 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-10-30 09:16:49 UTC)

de propriété qui s'étendent au-dessus du sol, et par les mots *en aine* celle du droit exclusif d'entrer sur la propriété et d'en percevoir les fruits ; c'est une tenure exempte de toute servitude, même de celle de *vaine pâture* [1]. *En aine* se distingue plus nettement de *en aines* que *en l'air* de *dans les airs*. Le singulier *aine* désigne une seule portion de l'espace, celle qui se trouve au-dessus d'une pièce de terre exactement délimitée, et, en pratique, seulement la partie inférieure de cet espace. Le pluriel *aines*, qui, de même que *airs* et *espaces*, fait penser à des régions plus étendues, dissocie l'idée d'espace de tout rapport avec une portion limitée de la surface terrestre, et il est ainsi particulièrement propre à désigner le vide de l'air et à faire partie de l'expression *pendre en aines*. Donc, si divergentes que soient dans leur emploi les locutions *en aine* et *en aines*, le primitif vana ne rend pas moins bien compte de l'une que de l'autre, et je ne pense pas que personne veuille tirer *en aine* de in inguina. On se trouve ainsi dans l'obligation d'examiner très attentivement la question phonétique [2].

M. Orr croit voir dans l'amuïssement du v- de vanum une agréable confirmation des conclusions tirées en 1924 [3] de l'examen auquel il a bien voulu soumettre les « lois » formulées dans mes *Recherches philologiques romanes* (pp. 57 et 82) en ces termes :

I. Dans le domaine français, F- initiale, devenue intervocalique dans un composé, se change en *h* si elle est suivie d'une voyelle labiale ; cette *h* s'efface si elle se trouve entre deux voyelles labiales et se maintient dans les autres cas.

II. Entre deux voyelles identiques en latin vulgaire, F et V (même s'ils ont été initiaux à l'origine) passent (V par l'intermédiaire de *f*) en

1. Je n'ai pas besoin de faire remarquer que cette expression, qui remonte à la période préhistorique, vient à l'appui de l'étymologie vana.

2. M. Orr identifie *en aines* à *en l'aim* dans l'expression *estre en l'aim de morir ou de vivre*, et suggère la possibilité de regarder comme une forme dégénérée de la même locution *sur l'ain* dans *estre sur l'ain de marvoier*. Le sens figuré de *en aines* : « en suspens » ne convient vraiment pas ici et la forme *sur l'ain* serait un solécisme choquant. Les mots *aim* et *ain* signifient « moment où la chance tourne, moment critique » ; ce sens, qui est celui de l'allemand *Wendepunkt* et de l'anglais *turning-point*, s'explique parfaitement par le latin hamus « ce qui tourne ». Cf. franç. *crochet* « brusque changement de direction » et lat. *flexus* « crise, moment où la chance tourne ».

3. *Mod. Lang. Rev.*, XIX, pp. 38-47.

BDD-A17977 © 1933 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-10-30 09:16:49 UTC)

gallo-roman à *h*, qui disparaît si les deux voyelles restent identiques ou sont labiales et qui se maintient dans les autres cas.

M. Orr ne révoque pas en doute ces changements de F et de V ; il ne conteste que l'influence à laquelle je les attribue : selon lui, ces consonnes ne se seraient pas modifiées conformément à une loi ni en position intervocalique, mais bien *sporadiquement* et *à l'initiale*. Cette hypothèse est en contradiction avec le principe fondamental de la science étymologique. Il faudrait de bien solides preuves pour établir que, dans le passage du latin au français, F et V, à la différence de tous les autres sons, ne se conforment à aucune loi, et M. Orr est si loin d'avoir apporté ces preuves à l'appui de sa thèse que des raisons alléguées par lui pas une n'est valable.

En voici la première :

« Le passage d'une sonore intervocalique à une sourde (v à *f*) est tout à fait contraire à la vocalisation progressive des sourdes intervocaliques qui fait loi dans la phonétique gallo-romane ».

Je pourrais me contenter de répondre que le changemenl de v à l'initiale est tout à fait contraire à la conservation des consonnes initiales, qui ne fait pas moins loi dans ce domaine. Mais j'irai plus loin et j'expliquerai pourquoi et comment v est devenu *f* en position intervocalique. Commençons par quelques faits : 1) Il y a bien une sourde intervocalique qui ne devient jamais sonore en gallo-roman et cette sourde n'est autre que F. Voilà un fait d'importance capitale dont M. Orr n'a pas tenu compte. 2) La semi-voyelle v s'est transformée dès le premier siècle en fricative bilabiale non vélaire (*β̌*) [1]. 3) v et F disparaissent sans laisser de trace (i) entre les voyelles I–A et (ii) devant ou après une voyelle labiale : vivacium > anc. franç. *viaz*, *vivanda > *viande*, bifacem > *biais*, pavo-

1. Voir Juret, *Phonétique latine*, p. 30. Les opinions sont partagées sur l'articulation de l'F à cette époque. Riemann et Goelzer, *Phonétique et étude des formes grecques et latines*, écrivent (p. 169, note 1) : « Il est absolument sûr que le F latin... conserva l'articulation bilabiale jusqu'au temps de l'empire ». Seelman (*Aussprache des Latein*, p. 295) n'est pas moins convaincu que F est restée bilabiale jusqu'au milieu de l'époque impériale. M. Juret (*op. cit.*, p. 31) est d'avis que F a cessé d'être bilabiale pendant l'époque classique. Mais quelle qu'ait été l'articulation de l'F tradionnelle, il est manifeste que l'*f* qui résulte de la dévocalisation du *β̌* ne peut être tout d'abord que bilabiale.

BDD-A17977 © 1933 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-10-30 09:16:49 UTC)

rem > *peur*, deforis > *dehors*, refusare > *ruser*, ovicula > *ouaille*, scrofellas > *écrouelles*. 4) v tombe aussi entre les voyelles A-I et I-I : cantavi > *chantai*, dormivi > *dormi*(*s*) [1]. 5) La chute de v et de F dans les exemples qui précèdent est due à l'influence que M. Orr conteste : celle des voyelles voisines.

M. Orr est curieux de savoir « pourquoi le changement de v en *f* se ferait uniquement entre des voyelles identiques ». v devient *f* dans cette position parce que la seconde des deux voyelles identiques, en renforçant l'écho de la première, tend à noyer une fricative intermédiaire dont l'affrication est aussi faible que celle de v. L'amuïssement de v entre voyelles semblables est, selon la plupart des autorités, un phénomène caractéristique de la phonétique latine, et cela à l'époque où v était encore labiovélaire. M. Juret, il est vrai, ne partage pas cette opinion ; il écrit (*op. cit.*, p. 136) :

« Solmsen, dans ses *Studien zur lateinischen Lautgeschichte*, a essayé de prouver que -v- entre voyelles semblables s'amuït. Et cette hypothèse est acceptée par les manuels de Lindsay, Sommer, Stolz, Brugmann. Mais nous venons de donner une liste de mots qui montrent que cette hypothèse est fausse ».

Dans le paragraphe précédent on lit :

« Devant une voyelle longue v ne tombe jamais, même entre voyelles semblables : avārus ; clāvātor; lavāre, lavābrum (Lucr., VI, 709) « baignoire », lavācrum « bain d'eau » (non de vapeur), lavātrīna « salle de bains », lavātiō « bain », par le sens et le thème dont ils dérivent, sont différents de lavere « rincer », lābrum « grand vase », lābellum « cuvette », lātrina « latrines » ; nāvālis, nāvāre ; cēvēre ; sevērus ; dīvīnus ; rīvīnus. Au moins pour sevērus, avārus, on ne saurait objecter que la conservation de v peut être l'effet de l'analogie. M. Sommer (*Handb.*, p. 160 et *Krit. Erläut.*, p. 48 et s.) suppose que la conservation de v dans avārus, sevērus serait due au fait que -v- commence la syllabe accentuée. Cette influence de l'accent paraît a priori incompréhensible. Et cette hypothèse, qui ne repose sur aucun fait, conduit l'auteur à supposer que audivistī > audīstī serait

1. Seelmann cite toute une série d'exemples des parfaits audi, audimus, etc., dont le premier date de 65 après J.-C. (voir ci-dessous). Pour F les exemples manquent ; mais il est permis de supposer jusqu'à preuve du contraire que F serait tombée, comme V, entre A-I et I-I.

BDD-A17977 © 1933 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-10-30 09:16:49 UTC)

analogique, ainsi que beaucoup d'autres formes, et que lavātrína serait une création nouvelle ».

Le raisonnement de M. Juret paraît défectueux. L'influence que M. Sommer attribue à l'accent, loin d'être incompréhensible, serait pleinement justifiée par ce fait que la syllabe tonique est articulée avec une netteté toute particulière. L'accent n'exerce-t-il pas dans le latin vulgaire une influence capitale sur le sort des consonnes palatales ? [1]. Mais on n'a pas besoin de recourir à l'hypothèse de M. Sommer ; la conservation de v dans sevērus, avārus peut bien être l'effet de l'analogie, si Walde a raison de rattacher sevērus à vereor et avārus à aveo, avidus. Aussi semble-t-il toujours permis de croire avec Solmsen, Lindsay, Sommer, Stolz et Brugmann que v est tombé dans le latin entre voyelles semblables. Cependant l'explication du changement de v en *f* dans le gallo-roman repose sur une base tout autrement solide que l'hypothèse de Solmsen. Ce que personne ne saurait nier, c'est que la perte de l'élément vélaire de v marque un affaiblissement de la consonne et que le v non vélaire (*b̆*) est difficilement perceptible entre voyelles identiques, surtout en syllabe atone. Or Seelmann (*op. cit.*, p. 241) signale toute une série d'exemples de la chute de v entre les voyelles i-i, et tous ces exemples appartiennent aux années 65 à 121 après J.-C., c'est-à-dire à l'époque où v perd son élément vélaire et où Apulée écrit afannae, pour *avannae [2]. Il est donc certain que v s'amuït quelquefois entre voyelles identiques, et cela dès le premier siècle. La question que je me suis chargé de résoudre prend ainsi cette forme nouvelle : Pourquoi, *au lieu de disparaître sans laisser de trace*, v entre voyelles identiques dans un composé devient-il *f* en gallo-roman ? Le changement de v en *f* est le résultat de l'effort que l'on a fait pour préserver la consonne menacée d'effacement. Pourquoi a-t-on fait cet effort ? Parce que le v était aussi une initiale qu'il fallait conserver. La langue vulgaire fait toujours tous les efforts possibles pour éviter la désagrégation de familles de mots, et le v ne pouvait tomber sans que le composé se séparât du simple. Le moyen le plus facile de faire entendre la fricative bilabiale entre voyelles identiques est de l'articuler avec une dimi-

1. Cf. ital. *maestà*, franç. *nerprun*, anc. franç, *letrin*. Il serait facile de multiplier les exemples.

2. Voir mes *Recherches philologiques romanes*, p. 83.

BDD-A17977 © 1933 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-10-30 09:16:49 UTC)

nution de la résonance vocale qui en noie l'affrication. On a adopté instinctivement ce moyen facile et le *b̌* s'est transformé ainsi, par degrés insensibles, en *f* bilabiale, l'initiale du simple restant toujours identique à la forme qu'elle prenait inévitablement dans le composé. L'*f* bilabiale est « le son que nous émettons en soufflant une bougie » [1]. Si elle s'est trouvée entre voyelles semblables en ancien latin, elle a disparu sans laisser de traces, car les mots extrêmement rares qui présentent F dans cette position sont des mots d'emprunt. On peut s'attendre à voir *f* bilabiale entre voyelles identiques se résoudre en *h* et entraîner toujours l'initiale du simple. Donc le passage de V à *f* > *h* ne se heurte nullement à la sonorification des sourdes intervocaliques. On y reconnaît la résultante normale de trois forces bien connues : celle qui fait disparaître V entre voyelles identiques, celle qui conserve les consonnes initiales, et celle qui résiste à la désagrégation de familles de mots. Le mot afannae d'Apulée n'est pas la seule forme qui témoigne de ce changement phonétique ; Schuchardt (*Vokalismus des Vulgärlateins*, I, p. 183 et III, p. 96) cite Prifernius (Rome, 70 ap. J.-C.) pour Privernius; Refidius, pour Revidius ; et referencia, pour reverentia. Et puique B intervocalique se confond dès le IIe siècle avec le *b̌* issu de V, les formes suivantes ne sont pas moins significatives : sifilus (*App. Probi*), defitore (Flor., *Dig.*, III, 5, 9), defes (id., *ib.*, XXXII, 1, 78, § 1). Il est sûr que V aurait suivi la même marche dans les conditions définies pour F par la première des deux « lois » dont nous nous occupons ; mais les exemples manquent, à moins qu'on ne voie un E féminin après le V de pareveredum, forme attestée et qui sert d'intermédiaire entre paraveredum et *palefroi*. Seelmann (*op. cit.*, p. 241) signale un grand nombre d'exemples de la chute de V intervocalique devant U et O. Il mentionne aussi comme « étonnants au plus haut degré » iudicafid (*Corp.*, VI, 6592) et Mafortio (Narbonne, 527 ap. J.-C.). Ces deux formes laissent échapper un secret phonétique que cachent tant de formes « correctes ». Elles sont en contradiction avec l'hypothèse de M. Orr, mais en parfait accord avec l'*Appendix Probi* : probavi non probai, favilla non failla, pavor non paor. Elles attestent l'effort qu'on a fait pour sauver la bilabiale

1. Passy, *Petite phonétique comparée*, § 210. Cf. Juret, *op. cit.*, p. 31 : « Même articulation que quand on souffle une chandelle ».

BDD-A17977 © 1933 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-10-30 09:16:49 UTC)

caduque en position intervocalique, même quand elle n'était pas aussi une initiale.

M. Orr voudrait savoir ensuite « quelle influence a pu empêcher lavare de passer à *lafer* ». C'est l'influence des formes où le v n'est pas suivi de A : non seulement lavare fait au subjonctif lavem, laves, lavet, etc., mais il y a longtemps eu lutte entre lavere (lavit, lavi) et lavare (lavat, lavavi), et, avant l'époque où lavare l'emporte sur lavere, la consonne v s'est stabilisée en devenant dentilabiale.

Si M. Orr qualifie d'assez invraisemblable l'explication de l' *f* de l'anglo-saxon *fann* « van » par le lat. vulg. *fannu, forme qui se rattache au verbe *afannare < *avannare, c'est qu'il ne s'est pas rendu compte du fait que l'on trouve en Angleterre au XI^e^ siècle, à côté du substantif anglo-saxon *fann*, le verbe *latin* fannare. Cette île faisait partie de l'empire romain à l'époque où Apulée écrivit afannae. Ceux qui tirent *fann* de vannus sur le sol britannique se trouveront obligés d'admettre que *vannare avait passé à fannare avant de traverser la Manche, ou bien de supposer contre toute vraisemblance que les Anglo-Saxons ont pris la liberté de changer l'initiale de ce mot latin ou qu'ils ont tiré le verbe latin du substantif anglo-saxon. Et si c'est à des habitudes de prononciation celtiques qu'il faut attribuer le changement de v en *f* dans l'anglo-saxon *fann* > anglais *fan*, pourquoi le v de vinum s'est-il maintenu dans l'anglo-saxon *win* > anglais *wine*, au lieu de passer à *f* comme dans l'irlandais *fín* ?

M. Orr voit une erreur de raisonnement dans mon explication de l'*h* de l'anc. franç. *hart* [1]. Ayant admis que *hart* est le même mot que le francique ward, M. Orr écrit :

« Or, de deux choses l'une : si wart est devenu *hart*, le mot français ne peut pas devoir son *h* au fait d'être dégagé d'un composé où le w se serait trouvé en position intervocalique, ou, inversement, si *hart* s'est dégagé d'un composé, il ne peut pas devoir son genre féminin au primitif francique ».

1. Ce mot fournit une des preuves les plus importantes de la « loi » qui nous occupe. *Hart* et *part* sont les seuls substantifs français en *-art* qui soient du féminin. En présence des anciens substantifs masculins *dart*, *jart*, *part*, *sart*, *art* et surtout *gart*, déverbal de *garder*, on ne saurait supposer que *hart*, proprement « ce qui garde », ait subi l'analogie du substantif féminin *part*.

BDD-A17977 © 1933 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-10-30 09:16:49 UTC)

Mais on ne saurait m'enfermer dans ce dilemme. Le substantif féminin ward est identique au radical du verbe *awardare (angl. *award*), auquel il reste attaché par le sens et dont il partage le sort. Non seulement le w de ward est devenu *f* > *h* en même temps que le w de *awardare (> *afardare, d'où *farder* « protéger, conserver (le teint) », et *ahardare, d'où l'anc. franç. *harder* « garder »), mais le w ne serait pas devenu *f* > *h* dans le composé s'il ne s'était pas changé simultanément en *f* > *h* dans ward. On en trouve la preuve dans la série *awardare > *aguarder* > *agarder*, où le w > *gu* initial l'emporte sur le w > *f* > *h* intervocalique, et ensuite dans cette autre série *awardare > *ahardare > **aarder* > anc. franç. *arder*, où *ahardare, pris dans le sens de « regarder », échappe à l'influence de ward > *hart* « ce qui garde ». Enfin, *awardare se trouve dans les mêmes rapports avec ward que *avallare avec vallis : le v initial l'emporte dans *avaler*, qui dans l'ancienne langue réunit les sens de « (faire) aller de haut en bas » et de « aller » ; il cède au contraire la place au v intervocalique dans *affaler* « tirer en bas » > **ahaler* (d'où anc. franç. *dehaler* « accabler », *haler* « accabler », « tirer » > moy. angl. *hale* « avaler », « aller », « tirer ») > *aller* (voir mes *Recherches philologiques romanes*, §§ LXXIV, LXXVI).

Pour appuyer l'hypothèse du changement *sporadique* de v ou de F en *h* à l'initiale, M. Orr établit une nouvelle étymologie : le nom de lieu *Hinges* < Finibus, de in finibus, où il ne serait pas possible, pour expliquer l'*h*, de recourir à l'hypothèse d'une position intervocalique de l'F. Mais dans l'expression in finibus, prononcée exactement comme le mot *infinibus, l'N ne se faisait pas sentir devant F et l'I initial était long ; cf. iferos, ifimo, ifra (Grandgent, *Vulgar Latin*, § 311) et insulam > *île*. Donc *Hinges* tire son origine de *īfīnibus et vient corroborer la « loi » qu'il était destiné à infirmer.

M. Orr finit par formuler son hypothèse avec une précision qui met en pleine lumière son inadmissibilité :

> « C'est ainsi, dit-il, qu'il me semble permis de supposer que dans la Gaule, pendant plusieurs siècles, il y eut une forte tendance à aspirer les consonnes bilabiales F et V, tendance née d'habitudes de prononciation celtiques. Grâce à cette aspiration, v passait à *hw*, puis à *hf* et, rencontrant ici l'F primitive, devenue également *hf*, tendait avec celle-ci à passer à *h*. Cette tendance faisait sentir son influence non pas avec la régularité

BDD-A17977 © 1933 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-10-30 09:16:49 UTC)

d'une « loi » phonétique, mais sporadiquement, avec une intensité et une uniformité qui variaient selon les régions et les milieux sociaux. Elle rencontrait, d'autre part, une résistance continuelle, appuyée, celle-ci, de tout le poids de la latinité officielle, qui rétablissait sans cesse une « bonne » prononciation. Mais de même qu'il nous reste encore dans la langue des traces de la prononciation ʒ pour *r* entre voyelles, prononciation qui faisait rage dans certains milieux au XVIe siècle et qui nous a valu la très utile forme *chaise*, de même certains mots auraient échappé à cette rectification ancienne ».

Cette théorie soulève une foule de difficultés tant phonétiques qu'historiques. Je me borne à indiquer les plus importantes. Si des habitudes de prononciation celtiques étaient venues renforcer la prétendue aspiration du V latin [1], quel miracle aurait pu empêcher la transformation de tout V en *f*, puis en *h* ? Cette « forte tendance à aspirer F et V » aurait caractérisé nécessairement et surtout la prononciation du peuple, et alors quel est le milieu social qui eût pu y résister ? Comment cette résistance savante eût-elle été en mesure d'apporter une rectification si délicate dans la prononciation d'innombrables Barbares ? Comment eût-elle réussi à faire pour F et V ce qu'elle n'a pu faire pour aucun autre son ? Comment eût-elle pu opérer ce miracle de rectification sans guérir ces Barbares en même temps de leurs habitudes de prononciation celtiques ? Comment alors ces Barbares et leurs descendants eussent-ils pu garder, de génération en génération, pendant plusieurs siècles, la prononciation celtique de V et de F, tout en prononçant ces consonnes presque toujours à la manière latine savante, et cela même dans les mots celtiques qui ont donné *vautre* et *vouge* ? Et puis, d'autre part, comment cette résistance savante eût-elle pu conserver sa puissance rectificative pendant tous ces siècles, même après les invasions germaniques, à une époque où tant de mots latins n'étaient plus reconnaissables et où la latinité officielle calquait parfois le parler populaire ? Comment et pourquoi eût-elle rétabli la « bonne » prononciation du W germanique ? Pourquoi n'a-t-elle pas rectifié la prononciation de *Hinges* ? « Qu'un nom de lieu comme Finibus >

1. M. Orr tire du *cum aliqua aspiratione* de Velius Longus la conclusion que le V latin était légèrement aspiré. Je dois avouer que je ne partage pas cette opinion et que je traduirais *aspiratio* par *affrication*. De même M. Juret voit dans l'observation de Velius Longus une preuve que V était spirante, c'est-à-dire fricative (*Phonétique latine*, p. 30).

BDD-A17977 © 1933 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-10-30 09:16:49 UTC)

Hinges n'ait pas été rectifié, dit M. Orr, cela s'explique aisément ; un cas comme vapidu > *fade* est moins clair ». Il me semble, au contraire, que si l'on avait pu rétablir l'initiale d'autres mots, tels que *fol* et *fin*, on n'aurait pas manqué de rectifier celle d'un nom de lieu, qui figurait sur les cartes routières, dans des documents administratifs de plusieurs espèces et dans les textes itinéraires qui ont permis à M. Orr d'identifier *Hinges* avec Finibus après un intervalle de bien plus de mille ans. Quant au mot *fade*, dont M. Orr renonce à expliquer l'*f*, il vient s'ajouter, comme *Hinges*, aux nombreuses preuves de l'authenticité de la « loi » : v > *f* > *h* entre voyelles identiques ; il doit son *f* au composé *avapidire > *affadir* et corrobore ce que j'ai dit plus haut sur les étymologies : *hart* < ward et anglo-saxon (<*lat. vulg.) *fann* < vannus. Si *f* ne passe pas à *h* dans ce verbe, c'est que *fade*, étant beaucoup plus usité que *affadir* (voir Godefroy), s'est établi, à côté du verbe *fader*, avec *f* dentilabiale ; cf. *farder* (ci-dessus).

Il ne reste pas un fragment de preuve pour soutenir l'hypothèse de l'amuïssement sporadique de v ou de F à l'initiale, et si nous ne pouvions expliquer autrement la disparition du v, l'étymologie in vana > *en aine* ne serait pas à retenir. Mais in vana se prononçait ĭvāna et entre les voyelles I-A dans cette forme, comme dans vivacium > anc. franç. *viaz* et *vivanda > *viande*, l'amuïssement du v est d'une régularité parfaite. La préposition in étant prononcée *ĭ* devant tout mot qui commençait par une fricative, son identité n'était aucunement obscurcie dans ĭvāna et l'N se faisait sentir quand la fricative suivante s'amuïssait ; ce n'est que dans un composé comme insulam dont le second élément ne jouissait plus d'une existence individuelle que l'N de in n'a pas été restituée.

§ 2. — Français *donc*.

Dans la recherche étymologique, on ne saurait faire bon marché de la phonétique sans se payer de chimères. Le mot *donc* nous en fournit une preuve curieuse. Il y a longtemps qu'on a cessé de croire à ad tunc > *adunc* > *donc*, proposé par Diez (*Wb.*, 125), et à numqua, pluriel neutre de la particule interrogative numquid, proposé par Cornu (*Romania*, VII, p. 363). Mais les étymologies qui sont en faveur aujourd'hui ne sont pas moins chimériques.

BDD-A17977 © 1933 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-10-30 09:16:49 UTC)

C'est W. Foerster (*Rom. Forsch.*, I, p. 322) qui le premier a voulu tirer *donc* de la conjonction donique > donec « aussi longtemps que, jusqu'à ce que ». Il essaie de justifier cette étymologie en faisant remarquer que certains manuscrits de Vitruve et de Lucrèce présentent dans le sens de donique la forme denique, qui est d'ailleurs plus ou moins synonyme de *donc* : le mot roman représenterait donique par la forme et denique par le sens. Gröber (*Arch. lat. Lexicogr.*, II, p. 104) montre que cette étymologie repose sur une base illusoire. Les manuscrits qui ont denique pour donique ne remontent qu'au IX^e^ siècle et à cette époque la substitution de denique à donique doit être attribuée au fait que donique n'était connu que sous la forme donec. Pour faire croire à une confusion de donique avec denique, dit Gröber, il faudrait établir que donique avait toujours été employé dans le sens de denique, ce qui est impossible. Gröber en repousse pourtant pas donique ; bien au contraire, il nous invite à croire à cette étymologie parce que le latin n'en offre pas de plus vraisemblable, que la diffusion du mot roman ne permet pas de songer à l'emprunt d'un mot étranger et que les autres particules communes à toutes les langues romanes viennent toujours du latin. Pour rendre compte de *donc* il faut, selon Gröber, supposer à donique un emploi adverbial qui, sans être attesté dans la langue littéraire, aurait subsisté dans la langue vulgaire jusqu'à l'Empire. A. Zimmermann (*Arch. lat. Lexicogr.*, V, p. 567) cherche à appuyer cette manière de voir dans un savant article sur l'étymologie de donique, doneque, donecum, donec cum, auquel il attribue la signification primitive de « jusqu'au temps où ». Il relève dans des inscriptions de l'époque impériale six exemples de la forme dunc, employée pour dire « pendant que », « aussi longtemps que » et peut-être une fois « jusqu'à ce que ». Zimmermann voit dans cette conjonction dunc < donec le primitif de l'adverbe roman. Il explique le passage de la fonction conjonctive à la fonction adverbiale à l'aide de la locution fautive donec cum « jusqu'à ce temps où », qui aurait fait attribuer à donec le sens de « (jusqu') à ce temps ». Pour appuyer cette explication, il cite, d'après Festus (348), le passage de la loi des Douze Tables où donec paraît signifier « alors » : « quandoque sarpta, donec dempta erunt ». M. Meyer-Lübke (*Rom. Etym. Wb.*, 2795) pose dunc « alors » et ajoute en note : « Dunc étant établi par des inscriptions latines, il n'appar-

BDD-A17977 © 1933 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-10-30 09:16:49 UTC)

tient plus aux romanistes d'essayer d'en rendre compte »[1]. Mais il y a ici évidemment une erreur : les inscriptions latines n'établissent aucunement l'adverbe dunc « alors », et ce n'est pas sans raison que les auteurs du *Dictionnaire général* repoussent cette étymologie. L'hypothèse de Zimmermann n'est guère plus solide que celle de Foerster. On n'a trouvé que deux exemples de donec cum et rien n'autorise à y voir autre chose qu'une graphie fautive. Dans aucune des six inscriptions dunc n'est suivi de cum. Ce que les inscriptions établissent très nettement, c'est que dunc garde la valeur conjonctive de donec ou de *dum-que[2] et ne signifie point « alors ». Zimmermann et M. Meyer-Lübke sont si loin d'être fondés à invoquer le témoignage des inscriptions pour prouver que *donc* remonte à donec, que je puis invoquer ce même témoignage pour mettre en pleine lumière l'invraisemblance de cette étymologie, car, si depuis l'époque des Douze Tables la forme dunc s'était établie comme adverbe et s'opposait ainsi à la conjonction classique donec, l'emploi de dunc dans ces inscriptions de l'époque impériale aurait été le plus sûr moyen de les rendre inintelligibles ou de leur donner un faux sens. Les six exemples de dunc au sens de donec sont en effet autant de défenses de faire remonter *donc* à donec. Ils mettent en plein relief le contraste très marqué et absolument constant entre l'emploi primitif du mot roman dans toutes les parties de l'Empire et l'emploi le plus récent du mot latin d'où on veut le faire dériver. Mais la phonétique apporte une preuve tout autrement décisive : elle oppose à l'étymologie *donc* < dunc < donec ce fait que les formes romanes exigent un primitif *dunqua ou *dumqua. La morphologie vient se joindre ici à la phonétique pour nous défendre de tirer de dunc les mots : anc. ital. *dumqua*, *adonqua*, vénit. *donca*, napol. *addonca*, log. *duncas*, anc. prov. *adoncas*, anc. esp. *doncas*. Diez, Foerster, Gröber, Zimmermann et M. Meyer-Lübke passent sous silence ces formes, qui sont cependant comme la clef de l'étymologie de *donc*. *Le latin* dunc *pourrait être attesté dans le sens de « alors » qu'il ne serait pas le primitif du mot roman*. La langue latine n'offre aucun mot qui ait pu s'accoler à dunc pour en faire l'adverbe *dumqua*. Il est interdit de voir dans ce dernier une forme parallèle au prov.

1. L'édition de 1931 supprime cette note.
2. Voir Walde, *Lat. Etym. Wb.*, s. v. dunc.

BDD-A17977 © 1933 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-10-30 09:16:49 UTC)

duesca < de-usque-ad [1] : la préposition ad, parfaitement à sa place dans cette locution prépositive, serait absurde à la queue d'une locution adverbiale, et d'ailleurs le composé dunc ad n'est pas seulement vide de sens, il ne rend pas compte de la forme italienne *dumqua*. — Le *Dictionnaire général* substitue à dunc le « lat. pop. *dumque, qui paraît être un renforcement de la particule dum, qui se trouve avec le sens de « donc » dans agedum, etc., peut-être sous l'influence de tunc « alors », ou de nunc « maintenant ». La signification de dum dans agedum n'est pas temporelle, et à l'hypothèse que dum ait pu acquérir un sens temporel sous l'influence de tunc ou de nunc s'oppose tout ce que nous savons de l'histoire sémantique des particules, qui, pas plus que les autres mots, ne s'empruntent leur signification les unes aux autres. De plus, pour expliquer l'ital. *dumqua*, espagn. *doncas*, il faudrait affubler *dumque d'une nouvelle terminaison gratuite -A et le type *dumqua, composé de trois enclitiques, dont aucun n'a le sens temporel de *donc* et dont deux n'ont aucune raison d'être, est de la dernière invraisemblance.

Diez a pensé tout d'abord à la bonne étymologie, mais, par une inattention qui ne lui était pas habituelle, l'a écartée avec cette déclaration laconique et erronée : « Le sens s'oppose à de unquam ». Littré repousse tunc en faveur de de unquam, et cette étymologie serait probablement admise aujourd'hui si, au lieu de reconstruire l'évolution des sens, il ne s'était pas borné à dire : « On peut penser... que cet adverbe composé de de-unquam a pris la signification d'*alors* et les significations subséquentes, comme l'adverbe composé de de-usque a pris le sens de *jusque* ». Le rapprochement de de-unquam > *donque* et de-usque > *jusque* est malheureux en ce qui concerne la forme, et je ne puis me dispenser de répéter ici ce que j'ai dit au § 98 de mes *Recherches philologiques romanes* : le type de-usque a donné anc. franç. *dusque*, forme qui cède la place à *jusque* > eo usque ; cf. ego > *eo* > *je*. Dans les composés où il est suivi d'une voyelle, de perd son E et garde toujours intact son D quand le second élément du composé a lui aussi une existence à part. Aussi est-il certain que le composé de-unquam donne régulièrement ital. *donqua*, franç. *donque*, prov., espagn. *donca*. De plus, les formes ital. *adonqua*, napol. *addonca*,

1. Voir mes *Rech. phil. rom.*, p. 226.

BDD-A17977 © 1933 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-10-30 09:16:49 UTC)

anc. franç. *adonque,* anc. prov. *adoncas,* qui représentent ad-de-unquam, sont exactement analogues à l'espagn., portug. *adonde,* venant de ad-de-unde.

Cette étymologie ne présente aucune difficulté sémantique. Puisque unquam signifie « en un temps quelconque » et que ses représentants romans ne s'emploient guère qu'avec un verbe au passé, le composé de-unquam doit vouloir dire « depuis un temps indéterminé » et, dans son emploi normal, avec un verbe au prétérit ou à l'imparfait, « alors en continuant comme dans le passé », c'est-à-dire « alors encore ». Examinons à la lumière de cette étymologie ces anciens exemples de *donc* :

> Quant infans fut *donc a ciels temps*
> Al rei lo duistrent soi parent
> Qui *donc* regnevet a ciel di
>
> (*Saint Léger,* vv. 13-15).

> Ne fud nuls om del son iuuent
> Qui mieldre fust *donc a ciels tiemps*
>
> (*Ib.*, vv. 30-31).

C'est dans des expressions du type *donc a cels temps, donc a cel di,* qui remonte sans doute au latin, que *donqua s'est réduit en Gaule à *donc*. Il me semble que le sens de « alors » ne convient guère au vers 31 du *Saint-Léger,* que la locution *donc a cels temps* est ici analogue à cette autre locution *desonques dusques en ci* « depuis le temps passé jusqu'à présent » et que par conséquent *donc,* dans cette proposition négative, reste tout à fait synonyme de de unquam. Si je ne me trompe, on pourrait remplacer *donc a ciels tiemps* par *onques* sans changer le sens du vers. Mais quel est le sens de *donc* au vers 13 ? Les textes critiques mettent une virgule après *fut* et attribuent ainsi à *donc* le sens de « alors » ; cette interprétation, qui supprime le repos à la fin du vers contrairement à l'habitude du poète, me paraît peu vraisemblable. Je pense que la locution *donc a cels temps* se rapporte ici, comme au vers 31, à ce qui la précède et que dans cette proposition affirmative *donc* signifie « alors encore ». Ainsi interprété, le vers offre un sens complet et plus satisfaisant : « Alors qu'il était encore enfant ». De « alors encore » à « alors », sens que *donc* prend au vers 15, il n'y a qu'un pas.

BDD-A17977 © 1933 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-10-30 09:16:49 UTC)

Pour montrer combien ce pas est facile à faire, citons deux exemples entre mille :

Com vit le lit, esguardat la pulcele,
Donc li remembret de son seignour celeste
(*Saint Alexis*, vv. 56-57, G. Paris).

Dunt regnoit Saul sur Judeus
(*Brut*, v. 2516, Vollm.).

Dans le premier passage, *donc* doit vouloir dire « alors encore », car saint Alexis n'oublie jamais son Seigneur.

On peut apporter à l'appui de cette étymologie plusieurs preuves supplémentaires :

1) Le bas-latin unquam signifie « autrefois » dans le passage suivant, que je tire de Du Cange :

Dixit quod duobus annis fuit in illa credentia, et postea poenituit..., et petit misericordiam et veniam, quia unquam credidit erroribus dictorum haereticorum
(*Acta MSS., Inquisit. Carcass.*, ann. 1308).

Ici, même sous la plume d'un clerc du XIV^e^ siècle, unquam a refait plus de la moitié du chemin entre le sens classique et celui de *donc* dans cet exemple analogue :

Ce que *dont* fis or me repent
(Ren. de Beaujeu, *Li biaus Desconneus*, 3689, Hipp.).

2) L'ancien français emploie *desonques* pour dire « dès lors ». *Desadonc*, *des adonc* a précisément le même sens. *Desonques* suffit à lui seul pour réfuter l'étymologie dunc < donec et pour établir à sa place de-unquam.

3) L'anglais *ever*, qui traduit toujours unquam, est aussi le mot propre pour rendre *donc*, employé pour marquer la surprise : Qu'avez-vous *donc* aujourd'hui ? = What *ever* is the matter with you to-day ? Cet emploi de *donc* remonte à la période préhistorique. En voici un exemple très ancien :

Cument chieles pout *dunc* nuls Deus de nule terre defendre sun païs et sa gent de mei et de mes ancesurs ?
(*Rois*, p. 410).

Le latin ne dirait-il pas ici unquam ullus Deus ? Il est certain

BDD-A17977 © 1933 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-10-30 09:16:49 UTC)

que l'anglais dirait : « How indeed could *ever* any god... ? ». La *Chanson de Roland* nous fournit au vers 2292 un exemple analogue de *onques* :

> Culvert paien, cum fus *unkes* si os
> Que me saisis ?

Si *onques* n'est pas ici équivalent à *donc*, il ne s'en faut guère.

§ 3. — Français *grange*.

L'étymologie du franç. *grange* soulève une difficulté phonétique qu'il est temps de résoudre. Dans la *Grammaire des langues romanes* de M. Meyer-Lübke (I, § 512), on lit : « Il est difficile d'expliquer l'italien *strano*, franç. *étrange*, roumanche *strauni*, roum. *străin* [1] à côté du régulier sarde *istrandzu*, esp. *estraño* ; l'italien *conio* (qui est aussi piémontais) à côté de *cogno*, frioul. *coni* ; le français *linge* = lineum, *lange* = lanium, *grange* = granea (à moins que ce ne soit granica). Comme le germanique *fani*, franç. *fange* offre le même développement [2] on doit admettre que les trois mots français en question font partie d'une couche récente ; il en est de même pour l'italien *strano* qui est sorti d'un ancien *straino*... *Conio* à côté de *cogno* a peut-être été formé de *coniare* : avant l'accent, la palatalisation ne se serait pas produite ». A l'article 3845 de son *Romanisches Etymologisches Wörterbuch*, M. Meyer-Lübke tire de *granica « l'anc. franç. *granche*, *grange* (> prov., espagn., portug. *granja*), lorr., wallon *greñ*, Alpes-marit. : *graniga*, Var : *grango* » et déclare que le type *grania est réfuté par l'anc. franç. *-ch-*, par les formes du sud de la France et probablement aussi par le nom de lieu *Grenchen*, franç. *Granges*. Cette conclusion est insuffisamment fondée. Ce n'est pas sans cause que Diez (*Wb.*, p. 171) et les auteurs du *Dictionnaire général* séparent *grange*, prov. *granja* d'avec *granche*, prov. *granga*, puisque le latin médiéval présente lui aussi, comme le fait

1. On est aujourd'hui d'accord pour voir dans le roum. *străin* un mot d'origine slave (voir Puşcariu, *Etym. Wb.*, et Meyer-Lübke, *Rom. Etym. Wb.*, 3098).

2. M. Meyer-Lübke est revenu sur cette étymologie de *fange*, qu'il tire aujourd'hui du germ. *fanigs (*Rom. Etym. Wb.*, 3184 a).

BDD-A17977 © 1933 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-10-30 09:16:49 UTC)

remarquer Diez, deux formes différentes dans les passages suivants :

Si enim domum infra curtem incenderit aut scuriam aut graneam vel cellaria (*Lex Alam.*, 81, 2).

Ad casas dominicas, stabulare, fenile, granicam (*Lex Baiw.*, 1, 14).

Que la langue vulgaire ait employé granea pour signifier *grange*, cela ressort des formes *grangnhe*, *grangne* (XIII^e s.), *graigne* (1300), enregistrées par Godefroy et, qui plus est, représentées aujourd'hui par le lorr., wallon *greñ*. Mais si granea a donné *graigne*, est-il permis de croire en même temps à l'étymologie irrégulière granea > *grange* ? Une application rigoureuse de la méthode phonétique permet de donner à cette question une réponse affirmative si l'on peut motiver la stabilisation de l'N dentale de granea, car -ya, précédé d'une consonne qui ne se mouille pas, ne peut donner en français que *-ge*. Or, la morphologie explique parfaitement la fixation de l'N dans ce mot. La forme granya se rattachait nettement à granum, grana, tandis que graña était mieux fait pour rappeler les verbes *grañare > *graignier* « attrister » et *engrañare > *engraignier* « rendre plus grand ». Aussi a-t-on éprouvé souvent le besoin de garder intact dans granea le radical de granum. Pour que *ny* devienne *ñ*, il faut que le yod se prononce en même temps que l'*n*, ce qui est impossible si l'on articule avec soin l'*n* en appuyant le bout de la langue contre les dents d'en haut [1]. Donc l'N de granea, bien articulée sous l'influence de granum, grana, oppose au yod, comme l'M de simium > *singe*, une barrière infranchissable et granea devient ainsi inévitablement *grange* [2].

L'hypothèse que je viens de formuler pour expliquer l'étymologie granea > *grange* se soutient toute seule et n'a pas besoin d'être étayée. Mais on peut la mettre à l'épreuve. M. Meyer-Lübke suppose que *linge* et *lange* font partie d'une couche récente. Cette supposition manque de vraisemblance. Rien n'autorise à croire que les mots importants laneus et lineus soient tombés en désuétude

1. Les Anglais substituent toujours *ny* à *ñ* jusqu'à ce qu'ils aient appris à ne pas placer le bout de la langue contre les dents d'en haut, c'est-à-dire à ne pas articuler *n*.

2. Je n'ai pas besoin de faire remarquer que le groupe NY de granya entrave l'A tonique, ce qui l'empêchera plus tard de partager la diphtongaison de l'A libre de granum, grana.

BDD-A17977 © 1933 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-10-30 09:16:49 UTC)

pendant quelques siècles ni que ces formes eussent donné régulièrement *lange, linge* si elles avaient fait partie d'une couche postérieure aux invasions germaniques. Il est au contraire très naturel que l'on ait conservé les rapports des adjectifs laneus, lineus avec les substantifs lana, linum en articulant nettement l'N dentale, et cette hypothèse, qui se recommande au sens commun, suffit pour expliquer les formes *lange, linge,* où *grange* trouve un appui des plus solides. Puis, à ces trois noms vient s'ajouter le verbe *échanger* « décrasser (le linge) en le lavant à grande eau » < *essanger* < latin exsaniare, qui garde intacte l'N dentale de sanus et échappe ainsi à une confusion avec *essaignier* < exsanguinare. Tout cela est simple. Mais comment expliquer par l'hypothèse d'une N stabilisée le développement de NY dans l'adjectif *étrange,* qui vient de extraneus, et dans le verbe *estrangier,* qui doit remonter à la forme extraneare, employée une fois par Apulée ? L'adjectif extraneus a donné sans doute régulièrement au masculin :

estrainz	*estragn*
estragn	*estrainz,*

et au féminin :

estragne	*estragn*
estragne	*estragnes.*

Si le radical d'un adjectif est différencié par le développement phonétique, l'analogie finit toujours par généraliser l'une des formes ; cf. *large, triste, juste.* La forme *estragne(s),* qui remplace *estrainz* et *estragn,* vient confirmer ce que j'ai dit au § 8 de mes *Recherches philologiques romanes* sur la formation populaire de l'anc. franç. *magne. Estragne* dispute longtemps le terrain à *estrange.* Que ce dernier doive sa terminaison à l'influence d'une forme en -anus, cela peut se déduire de la forme italienne *strano.* La théorie qui veut que ce *strano* soit sorti d'un ancien **straino* est inutile, car cette forme **straino* serait elle-même irrégulière et ne s'expliquerait que par l'analogie d'une forme comme *strano* qui aurait empêché le mouillement de l'N. Pour rendre compte des formes ital. *strano,* roumanche *strauni,* franç. *étrange,* anc. franç. *estranniere* « drapeau, bannière », il faut supposer que le latin vulgaire a tiré de exter « étranger », d'où l'engad. *eister,* la forme *exteranus > *extra-

BDD-A17977 © 1933 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-10-30 09:16:49 UTC)

nus, synonyme de *foranus, d'où le franç. *forain* > anglais *foreign*. *Extranus ne diffère étymologiquement de extraneus que par la désinence. Dans la Gaule il aura été surtout substantif et sous la forme **estrain* aura succombé dans une lutte inégale avec *estrain* « paille » < stramen; sa place a été prise par *étranger*. De tout cela je conclus que *étrange* < extraneus doit sa terminaison *-nge* à la conservation de l'N dentale, sous l'influence de *extranus, et se range ainsi dans la catégorie des formes *linge*, *lange*, *grange*, *échanger*. L'ital. *conio* a une origine analogue à celle de ces mots français : dans la langue vulgaire, le radical de cŭneus devient identique à celui de cōnus, et, les objets désignés par ces deux noms ayant une ressemblance manifeste l'un avec l'autre, *conio* < cŭneus s'est fait sentir quelquefois comme un dérivé de cōnus et alors, pour ne pas se séparer de ce dernier, a conservé l'N dentale.

Ce n'est pas tout. Si dans les mots français *grange*, *linge*, *lange*, *étrange*, *échanger* < *essanger* le changement de -NYA ou de -NYO en *-nge* est l'effet de la stabilisation analogique de l'N dentale, il est évident qu'une semblable stabilisation du premier ou des premiers éléments des groupes LY, RY, NDY aurait produit les formes *lge*, *rge*, *nge*. C'est pourquoi je puis apporter à l'étymologie granea > *grange* encore une autre preuve, en faisant remarquer que les anciens subjonctifs du type de *vienge* et de *alge* s'expliquent bien plus naturellement par la stabilisation de la consonne finale du radical que par l'hypothèse qui a cours aujourd'hui et que M. Meyer-Lübke résume dans le passage suivant de sa *Grammaire des langues romanes* (II, § 147) :

« Le dernier mode de formation qu'il nous reste à examiner sur le sol français, c'est celui du subjonctif en *-ga*, propre surtout à l'Ouest : cf. dans des textes normands et anglo-normands *vauge* (*vaille*), *auge* (*aille*), *tolge*, *courge*, *quierge*, *fierge*, *crienge*, *aprienge* (de *apriembre*), *vienge*, *tienge*, *demuerge*, *meinge*, *parolge*, *torge* (de *tourner*), en Picardie dans les verbes en *rd : perge*, *arge* et en *nd : prenge* (bien qu'on trouve aussi *ainge* (*Clef d'Amour*, 958), en ancien wallon dans ceux en *l̨* et *ñ : vuelge*, *tienge*, et aussi dans les chartes parisiennes : *donge* Ord. 421, *courge* 478... L'origine de ce *-ga* n'apparaît pas très clairement. Bien que *prenge* jouisse de la plus large extension et ne soit pas même tout à fait étranger à l'Ile-de-France, c'est à peine si l'on peut en faire état. On est en droit de prendre comme point de départ **colga*, **erga*, *finga*, et ainsi l'on pourrait s'expli-

BDD-A17977 © 1933 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-10-30 09:16:49 UTC)

quer les reformations suivantes : d'abord celle de *tolga* d'après *colga* et puis, d'après cette dernière, celle d'autres verbes en *l*, celle aussi de *arge* (*ardre*) d'après *aerge* (*aerdre*), celle encore de *vienge : vient*, *prenge : prent* d'après *feinge*, ind. *feint* ».

La terminaison *-ga* est dénuée de vraisemblance, tandis que -YA, qui représente régulièrement la terminaison classique du subjonctif des deuxième et quatrième conjugaisons : -eam, -iam, est certainement mieux fait qu'aucune autre désinence pour caractériser ce mode. De plus, l'hypothèse que je propose a l'avantage d'expliquer par un même primitif les doublets comme *vaille* et *vauge*, *aille* et *auge*, *vueille* et *vuelge*, *pregne* et *prenge*, *tiegne* et *tienge*, *viegne* et *vienge*, *doigne* et *donge*. Elle est d'ailleurs corroborée par les nouvelles formes subjonctives du verbe esse > essere : siam, sias, siat.

§ 4. — Français *preux* et *prud'homme*.

Les résultats de la recherche de l'étymologie de *preux* sont résumés par M. Meyer-Lübke dans ces deux articles du *Romanisches Etymologisches Wörterbuch* :

« 6766. prōde « Nutzen », « Vorteil », 2. « wacker ».

1. Ital. *pro*, log. *proe*, afrz. *prout*, prov. *pro*, katal. *prou*, aspan., aportg *prol*, span. *pro* ; engad. *fer bum pro* « gedeihen », obwald. *fa prove*, « fett werden » RomF. XI, 541.

2. Ital. *prode*, piem. *prou*, afrz. *prouz*, prov. *pro*, nprov. *prun*, katal. *prou* « genug », aspan. *pro* « vorzüglich » MLN. XXIV, 163 ; obwald. *pruamen* « tüchtig ». — Zssg. : afrz. *prouz d'ome* (> prov. *prodome*, *prozome*, aital. *produomo*, span. *prohombre* « Gemeindevorsteher »), nfrz. *prud'homme*..., daran angebildet *prudefemme* und daraus zurückgebildet : nfrz. *prude* ; aengad. *pruglieut* « Edelleute » ; nfrz. *empreut* « zum Vorteil »... (Probus Diez, Wb. 256, ist lautlich nicht möglich, ebensowenig providus für frz. *prud'homme* ZRPh. XIII, 528 ; afrz. *prouz*, katal. *prou* weisen auf unflektiertes prodis, das unerklärt ist. Obwald. *prus* s. 6785) ».

« 6785. prōrsus « nach vorwärts gewendet ».

Engad. *prus* « fromm », « gutmütig », « liebreich », afrz. *prous*, prov. *pros* « tüchtig » ZRPh. XV, 526. (Begrifflich schwierig, doch spricht der Umstand, dass im prov. das Fem. zunächst auch *pros*, erst später

BDD-A17977 © 1933 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-10-30 09:16:49 UTC)

proza lautet, für die Herleitung aus dem Adverbium prorsus. Zusammenhang mit prode *6766* wäre nur unter der Voraussetzung möglich, dass prov. *pro*, engad. **pru* in die Analogie der Adjectiva auf -osus hinübergeglitten seien, was namentlich im Engad. schwer anzunehmen ist) ».

Ce dernier article modifie l'hypothèse de Foerster, qui ne propose pas l'adverbe, mais l'adjectif prorsus et qui voit dans le féminin franç. *prous*, prov. *pros* une forme appuyée sur *pro* < * prodis. Comment *pro* peut-il appuyer un féminin en *-s* ? Le sens de cette explication de la forme féminine m'échappe entièrement. Mais ce qui ne saurait échapper à personne, c'est l'invraisemblance d'une hypothèse qui veut qu'un adjectif uniforme s'explique par deux primitifs radicalement différents. Et l'adverbe prorsus ne convient pas plus que l'adjectif. A la difficulté sémantique que M. Meyer-Lübke signale lui-même, il faut ajouter une difficulté morphologique tout à fait insurmontable, à savoir celle de croire que la langue vulgaire, ayant besoin d'un adjectif synonyme de prorsus, prorsa, prorsum, ait refusé d'employer ce dernier et ait recouru à l'adverbe prorsus pour en tirer un adjectif uniforme. Cette théorie est d'autant plus étonnante que l'adverbe prorsus a la forme d'un adjectif masculin de la première déclinaison et que même comme adverbe il ne paraît avoir joui d'aucune popularité.

Le mot prode apparaît au IIe siècle, dans l'*Itala*, où il veut dire « avantageux », « utile ». Gaston Paris (*Romania*, III, p. 420) l'identifie à prod- dans prodesse. Diez conserve quelques scrupules sur cette dérivation irrégulière, Littré et le *Dictionnaire général* n'en font même pas mention. Elle est inadmissible pour plus d'une raison. On ne saurait tirer avec vraisemblance de prod- l'adjectif uniforme *prodis. Puis, le sens de « utilis », que G. Paris attribue à prod-, ne rend pas trop bien compte des sens des mots romans : « vaillant », « excellent », « pieux », « aimant ». Il est d'ailleurs fort probable que pro(d)- dans prodesse, prosum, prosunt n'est rien autre que la préposition pro et que le D ne sert qu'à combler l'hiatus entre deux voyelles, comme dans prodire, redire, redigere, redimere, antideo, postidea (voir W. M. Lindsay, *Latin Language*, p. 590). Il n'est pas, d'autre part, permis de souscrire à l'hypothèse de Foerster, qui veut que la forme *prodis remonte à l'ancien latin. Comment croire qu'un adjectif ayant le sens de *prodis et associé au verbe prodesse ait

BDD-A17977 © 1933 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-10-30 09:16:49 UTC)

existé si longtemps sans être attesté ? Mais il faut bien admettre 1°) que cette famille de mots exige pour primitif un adjectif uniforme, 2°) que la langue vulgaire ne montre aucune tendance à créer ce genre d'adjectif et, par conséquent, 3°) que le primitif en question doit être un adjectif uniforme appartenant au fonds héréditaire de la langue.

Il est étrange que les philologues qui ont recherché l'origine de *preux* aient, comme d'un commun accord, fermé les yeux sur cette forme traditionnelle : on a proposé non seulement prod-, prorsus, probus et providus, mais prudens[1], prox[2] et pro[3], tandis que la seule forme qui satisfasse la phonétique, la sémantique et la morphologie toutes ensemble est l'adjectif-participe prōvidens, dont la popularité est assurée par le verbe providere. Le v latin tend à s'effacer à toutes les époques devant ou après o : bovis > bōs, movere > moere, novembris > noembris, novicius > noicius, ovicula > franç. *ouaille* (voir Grandgent, *Vulgar Latin*, § 324). L'amuïssement de v est surtout naturel dans la syllabe pénultième d'un proparoxyton comme prō-vĭ-dens, où il n'est jamais frappé de l'accent tonique ou secondaire ; et que la voyelle médiale atone de providens doive tomber aussitôt que cet adjectif échappe à l'influence de providere, cela est prouvé par la forme latine prudens < *proudens < providens (voir Juret, *Phonétique latine*, p. 134)[4]. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que l'N ne se fait pas sentir devant s ; cf. malefacens > * *malfaces* > *mauvais*[5].

Ainsi dans la langue vulgaire prōvidens se réduit à * prōdes, forme qui implique que providens, ayant cessé de rappeler le verbe providere et perdu son caractère de participe, se range dans la catégorie des adjectifs du type de tristis > lat. vulg. tristes et fait *prōdem au cas régime. Le nominatif *prōdes doit donner en français *proz* > *prouz* > *prous* > *preus*. Le féminin *prous* est donc parfaitement régulier. Je rendrai tout à l'heure compte de l'emploi de *proz* au cas régime singulier.

1. Voir Diez, *Wb.*, p. 256.
2. Boucherie, *Rev. des lang. rom.*, V, p. 340.
3. Scheler, *Dict. d'étymologie française.*
4. Le v de la forme *provdens indique que providens n'a pas échappé facilement à l'influence de providere,
5. Voir mes *Rech. phil. rom.*, § LXVIII.

BDD-A17977 © 1933 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-10-30 09:16:49 UTC)

Il est probable que providens a été employé, sous cette forme primordiale, dans des acceptions dérivées qui ont obscurci son caractère verbal. Mais ce qui est sûr, c'est que la forme *prodes, échappée à l'influence de providere, subit une extension de sens, déterminée par le caractère général des personnes qui avaient mérité l'épithète de providens. La prévoyance est un des signes caractéristiques d'une âme supérieure. L'homo providens (Cic., *Fam.*, 6, 6, 9) est l'ancêtre naturel du *prud'homme* : il n'est pas pris au dépourvu, il est à la hauteur de sa tâche, il a partout l'avantage sur les autres hommes, « qui ont la veue raccourcie à la longueur de leur nez ». Aussi l'adjectif *prodes en vient-il à marquer les grandes qualités de l'homo præstans : sagesse, vaillance, piété, loyauté, en un mot les qualités qui permettent à un homme d'accomplir tout ce qu'on peut attendre de lui. La marche sémantique de *prodes correspond tout d'abord à celle de prudens, qui, tout en conservant la signification étymologique de « prévoyant », a pris les sens suivants : (1) « qui sait d'avance », (2) « sagace, sensé, intelligent, judicieux », (3) « qui connaît, expérimenté, habile, versé dans ». A la différence du franç. *prudent*, le latin prudens ne signifie que rarement « circonspect ». Littré aurait accueilli une étymologie qui fait de *prodes > *preux* un doublet phonétiquement régulier de prudens, car, frappé de quelques coïncidences de sens, il déclare que c'est la phonétique qui empêche de passer de prudens à *preux*. Ce n'est pas seulement dans le sens de « sage, judicieux » que ces deux mots sont synonymes. Si Ovide dit artis prudens (*Her.*, 5, 150), il est évident que prudens est le mot propre pour traduire *preuz* dans ce passage :

> Si bien qu'il fu en poi de tens
> *De plusors arz preuz* et vallanz,
> Et sages et bien responnanz
> (*Vie de Saint Alexis*, 86, *Romania*, VIII, p. 170).

Si Salluste dit belli prudens (*Ep. Mithrid.*, med.) et Népos rei militaris prudens (*Con.*, 1, 2), c'est encore prudens qu'on emploierait pour rendre *preuz* dans la phrase qui suit :

> Et Judas oï le renom des Romains, que il estoient *preuz des armes*
> (*Macchab.*, 1, 8).

BDD-A17977 © 1933 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-10-30 09:16:49 UTC)

Le sens est : « versés dans l'art militaire » ; *preuz* n'a ici rien à démêler avec le courage. Donc, *prodes a été tout à fait synonyme de prudens. Mais mis à la dérive par la phonétique, *prodes a fini par englober tous les sens de prudens dans une seule idée : « qui a de la valeur par ses mérites, qui a toutes les qualités requises, excellent, supérieur ». Il est devenu ainsi synonyme de l'allemand *wacker*, *tüchtig* et de l'anglais *worthy*, *doughty*. Littré, dont les commentaires sémantiques sont ordinairement d'une justesse admirable, ne s'est cependant pas rendu compte de cette généralisation du sens de *prodes ; il écrit : « Le bas-latin rend constamment *preux* par probus, et *prouesse* par probitas, sens qui, étant étrangers à la latinité, peuvent avoir été attribués à ces mots à cause d'un vague sentiment d'une communauté entre *preux* et probus ». Le fait est que la traduction traditionnelle et constante de *preux* par probus établit définitivement la marche sémantique de *prodes, car probus veut dire en première ligne « qui a de la capacité, qui a de la valeur par ses mérites, excellent, supérieur » ; personne ne songerait à lui donner le sens de « probe » dans des exemples tels que ceux-ci : cantores probos (Plaute, *Pseud.*, 1, 3, 132), probum fabrum (id., *Pœn.*, 4, 2, 93), probus architectus (id., *Mil.*, 3, 3, 40), artificem probum (Tér., *Eun.*, 2, 1, 29), probus amator (id., *Truc.*, 2, 1, 20). Ce sens général de *prodes est conservé par l'anc. espagn., anc. portug. *pro*. C'est aussi un sens très fréquent de l'anc. franç. *prouz* > *prous* > *preus* :

> Mielz valt fiz a vilain qui est *prouz* et senez,
> Que ne fait gentilz hun failliz et debutez
>
> (*Th. le mart.*, 63).

> La meschine est cortoise et *prous*
>
> (*Floire et Bl.*, 1re vers., 139, du Méril).

> Preus fu et saiges en s'anfance
>
> (*Dolop.*, 153, Bibl. elz.).

On reconnaît la même idée fondamentale dans les acceptions de l'engad. *prus :* « pieux », « d'un bon naturel », « aimant ». Dans *preux chevalier*, le mot présente exactement le même développement de sens que *vaillant*. Et puisque *prodes substitue, comme on vient de le voir, à l'idée de prévoyance celle de la vertu de produire l'effet qu'on attend, rien n'empêche de l'appliquer aux

BDD-A17977 © 1933 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-10-30 09:16:49 UTC)

choses qui ont toutes les qualités requises et remplissent bien le but auquel elles sont destinées. Même dans cet emploi dérivé *prodes reste quelquefois synonyme de prudens, car l'anc. franç. *proz* et le latin prudens ne diffèrent que par une nuance dans les expressions prudens consilium (Nép., *Eum.*, 3, 4) et *cuniseill n'est proz* (*Roland*, 604). En parlant des choses matérielles, l'anc. franç. *prous*, *prou* signifie « qui a toutes les qualités requises » :

Cil poisson ne sont *preu* a user
(Aldebrant, dans Godefroy).

Fruiz n'est *prous* qui ne maure
(*Poés. mss. av. 1300*, I, 455).

Ici *prous* est encore synonyme de probus « de bonne qualité » : proba materies (Plaute, *Pœn.*, 4, 2, 93). C'est de cet emploi, où *prodes veut dire « bon, excellent, suffisant, utile, avantageux » et rend par conséquent compte du latin prode, tel qu'il se trouve employé dans l'*Itala*, que le latin vulgaire a tiré le substantif *prode pour signifier « profit », « avantage », « chose utile ». Diez, Foerster et M. Meyer-Lübke veulent que *prode se retrouve dans l'anc. espagn., anc. portug. *prol* « fruit », « profit ». Il ne faut pas accepter cette étymologie sans savoir 1°) pourquoi D est devenu *l* dans ce mot, 2°) pourquoi *prol* est du genre féminin [1] et 3°) comment on a pu séparer ce nom hispano-portugais *prol* du substantif latin prōles, prōlem, qui lui aussi est du féminin et qui lui aussi signifie « produit, fruit » : Et prolem tarde nascentis olivæ (Virg., *Georg.*, 2, 3).

Tous les romanistes qui ont étudié l'étymologie de *preux* et de *prude* paraissent avoir passé sous silence deux emprunts de l'anc. franç. *prod*, *prot* qui remontent plus haut que le plus ancien exemple du mot français et qui ont des sens non attestés en roman : l'anc. angl. *prút*, *prúd* > angl. mod. *proud* « orgueilleux, hautain » et aussi, depuis le XVIII[e] siècle, « fier » et l'anc. norois *prúðr* « beau », « magnifique », « majestueux », « vaillant » > island. *prúður*, moy. suéd. *prudh*, moy. dan. *prud* [2]. *Prúd* et *prúðr* apparaissent simultanément vers l'an mil. L'angl. *prút*, *prúd* est attesté

1. *Prol* a fini par être employé aussi au masculin.

2. Voir *Englische Studien*, XXI, p. 334 ; *Oxford English Dictionary*, s. v. *proud* ; Cleasby and Vigfusson, *Icelandic Dictionary*, s. v. *prúðr*.

BDD-A17977 © 1933 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-10-30 09:16:49 UTC)

d'abord comme l'équivalent des mots latins superbus, sublimis et aussi arrogans, sens que l'*Oxford English Dictionary* commente ainsi : « The unfavourable sense, so early in English, may be due to the aspect in which a Norman *prud barun* or *prode chevalier* presented himself to the English peasant or townsman. (Cf. the two senses of L. superbus) ». Mais *prût* se trouve employé aussi, avant 1250, dans le sens de « præstans », en parlant de la haute noblesse ; cf. anc. engad. *pruglieut* « nobles ». Enfin les expressions moy. angl. *proud of werre* (cf.belli prudens) = anc. franç. *preux des armes* « versé dans l'art militaire » et *proud in pres* « preux en bataille » montrent que *proud* est bien le même mot que *preux*.

L'anglais *proud*, dont le *d* remonte à l'an mil, nous oblige à modifier l'explication du mot *prude* proposée par Tobler (*Verm. Beitr.*, I, p. 139). Selon Tobler, *preude* a son origine dans les formes *pro(z) d'ome*, *pro(z) de femme*. Il fait remarquer que les contructions du type de *fripon de valet* sont très usitées dans l'ancienne langue, qui remplace souvent le premier substantif par un adjectif substantivé, et que le latin connaît lui aussi cet emploi du génitif (p. ex., scelus hominis) ; puis il déclare que les formes nom. sing. *pro(z)doem*, nom. plur. *pro(z)dome*, qui présentent *de* suivi d'un cas sujet, s'expliquent par la supposition que « de bonne heure les rapports originaires des mots ne furent plus compris et que *prodome* fut traité tout à fait d'après l'analogie de *home*, dont il paraissait être un composé » [1]. Gaston Paris (*Romania*, XXI, p. 123) qualifie le savant article de Tobler de « belle démonstration » de l'origine de *preude* ; mais il n'en reste pas moins quelque chose à expliquer. Les formes comme *chel diable de bareil*, *li fel d'anemis*, tout en étant très françaises, sont pourtant des « façons de parler » qui sentent tantôt leur langage familier, tantôt leur rhétorique, et l'on peut être surpris de constater que dès le plus ancien français *proz om* est remplacé *invariablement* par *prodom*, *prodoem* et quelquefois *prozdom*, *prozdoem*. On se demande ce qui a poussé tout le monde à se servir de cette façon de parler et en même temps à se contenter d'un solécisme. Si l'expression *un pro(z) d'ome*, qui, soit dit en passant, n'est véritablement pas attestée, était tout à fait normale, on est curieux de savoir la raison pour laquelle

1. Une note nous dit qu'il peut y avoir eu aussi l'espèce d'attraction que l'on observe dans *li fel d'anemis* (*Poèm. mor.*, 58b), *mes las de cuers* (*Jérus.*, 8966).

BDD-A17977 © 1933 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-10-30 09:16:49 UTC)

de bonne heure les rapports si simples des mots ne furent plus compris. La clef de l'énigme nous est fournie, je crois, par l'accusatif prode omne, qui dans le latin vulgaire s'est prononcé tout d'abord exactement comme s'il représentait pro d'omne, en trois mots, et qui, bon gré mal gré, aura rappelé quelquefois certaines formes primitives du type de *fripon de valet*. Le D de prode aura acquis ainsi, dans cette expression, la valeur d'une initiale nettement articulée ou, ce qui est la même chose, celle d'un D intervocalique non caduc. Mais prodomne n'a pas cessé pour cela de se faire sentir ordinairement comme une forme composée avec l'adjectif prode. Bien au contraire, la fixation du D a eu pour effet d'établir en permanence la forme dissyllabique prode > *prode* > *proude* < *preude*, à côté de prod > *pro(t)* > *prou* > *preu*, cas-régime de proz > *prouz* > *prous* > *preux*. Désormais prode est indépendant de proz et ne lui sert plus de cas-régime. Il se range tout naturellement parmi les adjectifs comme altre, ten(d)re qui ne prennent pas d's au cas sujet. Le nominatif de prodomne est maintenant prodom, forme qui n'a rien d'un solécisme. C'est à cet adjectif prode que remonte le franç. *prude*. Ce qui prouve que ce mot *prude* n'est pas composé avec *proz* et *de*, c'est l'anglais *proud*, attesté, comme je viens de le dire, dès l'an mil ; si l'anc. angl. *prúd* avait été emprunté à *prod*, avec *d* caduc, on aurait eu **prouth* ; cf. l'angl. *faith* < anc. franç. *feid, feit*. Donc c'est de *prodom, prodome* qu'on a passé à *prode chevalier* (*Th. le mart.*, 48), à *prodefeme* (*Rose*, Vat. Chr., 1522, God.), *prodefemes* (Maurice, *Serm.*, God.), puis à *preudeshommes* (vers 1250, Ét. Boileau, *Livre des mest.*), enfin à *preudes gens* (1508, *Cout. gén. du Maine*, God.).

On peut se figurer, peut-être vers le IXe ou Xe siècle, une lutte acharnée entre les formes avec *d* fortement articulé : *prodom, prodome* et les formes régulières : *proz om, pro(t) ome*. Les Gallo-Romans ont peine à ne pas confondre les cas-régimes *prodome, pro(t) ome* ; ils disent si souvent *pro(t)dome* que *prodome* finit par se faire vaguement comprendre quelquefois comme un composé de *pro(t)* et de *dome*, et de là on passe inévitablement au cas-sujet *prozdom*. Ce pseudo-composé ne peut manquer d'exercer à son tour une influence importante sur *proz*, car *z* (= *ts*) se réduit à *s* devant une consonne et, l'élément *-dom* n'ayant pas une existence à part, cette *s* cesse nécessairement de fonctionner comme flexion. Par conséquent, la logique exige à côté du cas-sujet *prozdom* le cas-régime

BDD-A17977 © 1933 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-10-30 09:16:49 UTC)

prozdome ; et désormais *proz*, devenu invariable, peut figurer lui aussi au cas-régime. Telle est, ce me semble, l'origine de l'adjectif uniforme et invariable *prous*, qui finira par subir l'analogie des adjectifs biformes et faire un nouveau féminin *prouse* > *preuse*.

§ 5. — Français *page*, italien *paggio*.

Si les lexicographes citent encore pour ce mot, faute de mieux, l'étymologie conjecturée par Diez (*Wb.*, p. 232) : grec παιδίον « petit garçon », ils ne manquent guère de la qualifier de très douteuse et ils relèguent ordinairement *page* parmi les mots d'origine incertaine ou inconnue. La phonétique défend, en effet, de tirer *page* de παιδίον, et si elle permet d'en tirer *paggio*, ce qui n'est pas sûr, nous ne pouvons profiter de cette permission, car l'histoire nous apprend que le franç. *page* n'est pas un emprunt fait à l'italien : non seulement le mot français est attesté avant le mot italien, fait qui, sans être décisif, a une importance considérable, mais l'anglais, qui connaît *page* depuis l'époque à laquelle l'Angleterre faisait partie du domaine français, l'emploie fréquemment à partir de 1300 dans des acceptions plus variées que celles de *paggio* : « servidor giovanetto », « garzonetto nobile, che serva a gran personnaggio » et qui indiquent clairement que *page* appartient au fonds héréditaire du gallo-roman. Le sens moderne du franç. *page* ne paraît pas remonter plus haut que les dernières années du XIV^e^ siècle ; Fauchet (*De l'origine de la chevalerie*, I, 1) écrit en 1601 :

> « Le mot de *page*, jusques au temps des rois Charles VI et VII, sembloit être seulement donné à de viles personnes, comme à garçons de pied. Car encore aujourd'huy les tuilliers appellent *pages* ces petits valets qui sur des pallettes portent seicher les tuiles vertes (c'est à dire molles et fraischement moulées) parce qu'aucunes fois il leur convient courre et doubler le pas, quand ils les portent loing pour à point revenir prendre l'ouvrage cependant fait et moulé par le maistre tuillier ».

Les recherches modernes n'ont découvert dans l'ancienne littérature française rien de bien nouveau sur l'histoire du mot *page*. Aussi loin que les textes connus nous permettent de remonter, *page* sur le sol gaulois peut être regardé comme équivalent à *petit valet* et il désigne surtout un jeune garçon attaché au service de la cuisine, de

BDD-A17977 © 1933 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-10-30 09:16:49 UTC)

l'écurie ou du chenil. Mais ce mot est mieux attesté dans ce « conservatoire d'ancien français » qu'est la langue anglaise. Cette langue assigne à *page* comme sens primordial celui de « jeune et surtout petit garçon ». Le *Cursor Mundi* (vv. 10295-6) oppose *page* à *stalworth man* ; Chaucer l'appliquera plus tard (vers 1386, *Reeve's Tale*, 52) à un enfant au berceau.

Quelle est l'origine de ce mot *page* ? J'ai exposé en 1929 dans les notes sur le franç. *tomber* et *toucher* (*Rev. de ling. rom.*, V, pp. 9, 32) les raisons qui nous obligent à croire que R disparaît devant une spirante finale de syllabe. Or, si les séries phonétiques : turbicare > **turwcare* > **tuwcare* > *toucher* et *turbinare > **turwmare* > **tuwmare* > anc. franç. *tomer* sont bien fondées et si -c- devient *-g-* dans le proparoxyton -aticum > franç. *-age*, nous sommes en droit de poser pour le mot qui nous occupe cette série étymologique : lat. vulg. *parvicu(s) > **parwgo* > franç. *page*. Cette étymologie permet de voir dans l'ital. *paggio*, l'espagn. *paje* et le port. *pagem* des mots empruntés au français ; ces formes correspondent à celles que ces langues ont empruntées au franç. *voyage* : ital. *viaggio*, espagn. *viaje*, portug. *viagem*. L'existence ancienne de *parvicus, dérivé de parvus, est assurée par le bas-lat. *parvichalis*, **parvicalis* « parvus, exiguus » (1283, dans Du Cange). *Parvicus a été tout d'abord adjectif et il n'est peut-être pas impossible que *page* conserve cette valeur primitive dans les termes de commerce *chaussette page*, *caleçon page*. Mais ce qui me paraît certain, c'est que *parvicus a remplacé dans la Gaule septentrionale le latin parvulus « petit ou jeune garçon », d'où l'italien a tiré *pargolo* « bébé » et le provençal *parvol* « enfant ».

Sydney. G.-G. NICHOLSON.

BDD-A17977 © 1933 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-10-30 09:16:49 UTC)